

Séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 10 novembre 2008 à 19h30. Durant cette soirée, les conseillers Richer, Paradis et Bordeleau n'ont laissé que très peu de répit à monsieur le maire, les questions se suivaient par vagues. Seulement une quinzaine de citoyens s'étaient déplacés pour cette séance.

Greffé

Un amendement au règlement d'emprunt no 581 concernant le Chemin du Poète a été déposé. Le citoyen Eric Paquette, demeurant sur cette rue, avait plusieurs ques-

tions pour monsieur le maire à ce sujet: il semblait mécontent du peu d'information disponible sur les modes de financement qui étaient présentés aux contribuables pour payer leur quote-part. Monsieur le maire l'informa que l'information allait être remise très bientôt aux personnes concernées.

Ce citoyen souligne aussi le fait que des ponceaux sont bloqués du côté nord et qu'un autre ponceau fut installé trop haut causant ainsi un déversement d'eau sur son terrain. Du même souffle, il demande que le déneigeur fasse preuve de rigueur et respecte les délais établis pour le déneigement cet hiver, enfin une autre question touchait l'éclaircissement des droits d'accès au lac Blondin.

Pour terminer, il fit l'éloge du travail excellent que le conseiller Paradis effectue.

Module Gestion financière

L'approbation des déboursés et engagements pour le mois d'octobre s'est élevée à 1 247 836,66 \$.

Sur la question d'approbation des déboursés et des engagements, nous avons eu droit à une belle joute oratoire, monsieur Paradis demanda à monsieur le maire si les documents concernant la gestion financière sont toujours disponibles aux conseillers dans l'armoire prévue à cette fin. Monsieur le maire répondit que toute demande devra être adressée au bureau du maire et que les questionnements seront éclaircis. Monsieur Paradis répondit avec un ... «Pas sûr».

Module Urbanisme et Environnement

Une demande de PIIA pour la construction d'un triplex aux 1254-1256 rue du Nord a été accordée. Monsieur Paradis est intervenu sur cette question en soulignant un problème récurrent de stationnement sur cette rue. Monsieur le maire répond que la Ville n'avait pas le choix d'accorder cette permission parce que le règlement de la Ville le permet au propriétaire.

Un projet a été déposé concernant la possibilité que la ville de Prévost fasse l'acquisition de véhicules électriques. Ce projet réjouit le conseiller Parent qui prône l'utilisation de tels véhicules.

Varia

Nomination du maire suppléant. Le conseiller Joubert a été nommé à titre de maire suppléant de novembre 2008 à novembre 2009. Le conseiller Richer était outré de cette nomination en disant que cette décision politise le conseil. Monsieur le maire, de sa chaise de premier magistrat lui rappelle qu'il s'agit de sa prérogative.

Le conseiller Bordeleau, en référence à la directive du maire qui stipule que les conseillers ne doivent pas circuler dans les bureaux de la ville, demande quand le pro-maire entre en fonction, est-ce quand le maire est à l'extérieur des frontières

de la municipalité? Le maire a répondu oui.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU). La Ville est à la recherche de nouveaux citoyens pour combler des postes à ce comité. Monsieur Normand Bélanger, lac Écho, présent à l'assemblée présenta sa candidature à monsieur le maire. Ce dernier l'a accueillie avec plaisir.

Communications. Un budget de 5 000 \$ fut voté pour l'embauche d'une firme de communication. Monsieur le maire dit que déjà le Journal de Prévost est mis à contribution pour communiquer aux citoyens diverses informations, mais que la firme qui sera choisie constituera un ajout pour cette tâche. Le conseiller Richer répondit que cette dépense était extravagante et monsieur Paradis demande au maire pourquoi cette situation est justifiable aujourd'hui par rapport à qu'il avait lui-même décrié comme étant non-acceptable à l'émission l'effet Dussault: Élections clés en main.

Questions du public

Monsieur Kavalieris, rue Martin-Bolle. Ce citoyen qualifie de ridicule le gaspillage d'argent qui s'effectue sur la réparation de la rue Centrale. En second lieu, il fait part que plusieurs citoyens ne respectent pas les règles sur les berges du ruisseau du lac Écho en ce qui a trait à la coupe de gazon et la coupe d'arbres.

Monsieur Normand Bélanger, lac Écho, revient sur la question de la rue Roy qui est à sens unique et qu'il désire avec une circulation dans les deux sens. Monsieur Bélanger est le seul citoyen du secteur qui manifeste son intérêt sur ce point devant les membres du conseil.

Monsieur Yvon Blondin questionna monsieur le maire sur la possibilité que la ville de Prévost ait fait des démarches pour l'acquisition de l'édifice de la Caisse populaire. Monsieur le maire a répondu que l'édifice est déjà vendu. Ce citoyen demanda si un guichet automatique allait demeurer en fonction dans le secteur, monsieur le maire dit que la demande est déjà parvenue à la Caisse Populaire mais que la réponse n'est pas encore connue.

Ce même citoyen demanda à monsieur le maire si la rencontre avec le Ministère des Transports du Québec concernant l'avenir du pont Shaw avait eu lieu. Monsieur le maire répondit par la négative. Le citoyen rétorqua qu'une personne qui se réclame porteur de flambeau pourrait démontrer plus de ferveur à la tâche. Monsieur le maire répondit que le lendemain matin il allait téléphoner aux personnes concernées.

Questions des conseillers

Le conseiller Poirier, en rapport avec le dossier des autos électriques versus les autos hybrides que la Ville pourrait acquérir, déclare qu'une étude démontrait qu'à long terme l'efficacité et l'économie de ces deux véhicules étaient à peu près identiques.

À tous les résidants en milieu rural
RuralConnection.ca vous offre son service d'accès :

Disponible Maintenant

RuralConnection.ca

INTERNET Haute Vitesse, sans fil, de QUALITE

PLUS de performance, plus rapide, moins dispendieux

Internet à des vitesses jusqu'à 15 Mbits/sec... 40 bases et relais

Fonctionnement par ondes, exactement comme votre radio et votre téléviseur.

Service résidentiel et commercial de grade supérieur et en haute vitesse

Plusieurs types de service vous sont offerts pour:

- Travailler à la maison
- Fureter sur le web
- Communiquer par courriel
- Branchement réseau et serveurs VPN

PROMOTION

« AUCUN FRAIS MENSUEL AVANT 2009 »

Vous pouvez vous prévaloir de cette promotion, simplement téléphoner au 514-990-5735 en mentionnant que vous avez vu notre annonce dans le journal de Prévost, et demander un numéro de confirmation.

Vous devez remettre cette annonce avec le numéro de confirmation au moment de l'abonnement, à notre représentant.

**Cette promotion n'est pas jumelable avec aucune autre promotion.

INFORMEZ-VOUS dès MAINTENANT

Tél : 514-990-5735
Télec : 514-620-3900 info@amerisys.com